



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le 30/05/2016

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie de
contractualisation, du financement
et de l'immobilier

Sous-direction
du dialogue contractuel

Département des contrats de sites

DGESIP B1-1
N° 2016- 0090

Affaire suivie par Tymothée
Bougy
Mél :
tymothee.bougy@enseignements
up.gouv.fr

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Monsieur le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure
des Arts et Techniques du Théâtre (Ensatt)

S/c de
Madame la rectrice de l'académie de Lyon,
chancelière des universités

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Objet : Contrat de site de la communauté d'universités et établissements
(ComUE) Université de Lyon 2016-2020; volet spécifique de l'Ensatt.

Je vous prie de trouver ci-joint la version stabilisée, à la suite des différents échanges effectués entre nos services, du volet spécifique de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre du contrat de site de l'Université de Lyon (UdL) 2016-2020.

Ce volet comprend une série de jalons qui scandent la trajectoire du contrat ainsi que des indicateurs de performance. Il s'intégrera dans le contrat de site de l'UdL, aux côtés du volet commun de celui-ci.

Le texte du volet spécifique a vocation à être transmis pour approbation au conseil d'administration de votre établissement, qui se tiendra le 23/06.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel



Gérard MALLET

VOLET SPECIFIQUE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THEATRE (ENSATT)

VOLET SPECIFIQUE ENSATT.....	1
I. Formation	3
<i>I - 1 Ouverture des concours à de nouveaux publics :.....</i>	<i>3</i>
<i>I - 2 Evaluation des étudiants et des enseignements :.....</i>	<i>3</i>
<i>I - 3 Inscription des diplômés de l'ENSATT au Répertoire national des certifications professionnelles (RCNP), nécessaire au développement de la formation continue :.....</i>	<i>4</i>
<i>I - 4 Mise en place de la VAE :.....</i>	<i>4</i>
<i>I - 5 Insertion professionnelle des étudiants :</i>	<i>4</i>
II. Une recherche au croisement de la pratique théâtrale et de sa mise en perspective théorique.....	5
III. Améliorer le bien-être des étudiants et affirmer la dimension culturelle de la ComUE.....	5
<i>III - 1 Amélioration de la vie étudiante :</i>	<i>5</i>
<i>III - 2 Dimension culturelle de l'UdL :</i>	<i>6</i>
IV. Gouvernance/pilotage.....	6
<i>IV - 1 L'insertion au sein de la ComUE :</i>	<i>6</i>
<i>IV - 2 Révision des statuts de l'Ecole :.....</i>	<i>6</i>
<i>IV - 3 Amélioration de la gouvernance et du fonctionnement :.....</i>	<i>6</i>
V. Création, diffusion et action culturelle	7
VI. Rayonnement international	7
VII. Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'ENSATT	8

Pour la période à venir, l'ENSATT poursuivra sa « refondation » en renforçant sa double identité d' « Ecole Théâtre », c'est-à-dire :

- d'établissement d'enseignement supérieur, associé par convention à la ComUE Université de Lyon (UdL), pleinement inscrit dans le processus de Bologne pour la délivrance de ses diplômes (licences avec Lyon 2, grade master, mastère avec l'Insa, doctorat à venir). L'école est ainsi associée à toutes les réflexions sur la recherche en art et ses corrélations avec les autres disciplines scientifiques et correspondant naturel des universités et grandes écoles pour tous les sujets ayant trait à la culture.
- de fabrique théâtrale installée au cœur du réseau culturel local, national et international pour l'insertion professionnelle de ses étudiants, pour le soutien aux équipes artistiques qui s'attachent à renouveler les langages de la scène, pour la diffusion de spectacles créés in situ, conçus par ses anciens étudiants ou produits par des festivals, théâtres, opéras, centres chorégraphiques, centres de création musicale ou grandes écoles d'art.

Elle affirmera aussi son souci constant de l'amélioration de son outil de travail (bâtiment et équipements), son exigence dans sa gestion administrative, budgétaire et comptable et des ressources humaines et son attention à la qualité de vie de ses étudiants, assortie d'une connaissance aussi fine que possible de leur origine comme de leur devenir.

I. Formation

I - 1 Ouverture des concours à de nouveaux publics :

L'école mettra en œuvre une série d'actions favorisant une meilleure connaissance de son activité et de ses cursus auprès de populations éloignées d'elle.

Ainsi, elle renforcera ses liens avec l'éducation nationale (participation à des projets d'éducation artistique et culturelle dans des collèges et lycées de Lyon et de Rhône-Alpes Auvergne) et avec des équipes amateurs (contribution à des projets de théâtre montés dans les quartiers sensibles, en relation avec le préfet à l'égalité des chances). Elle contribuera à la formation de personnes en situation de handicap. Elle participera au programme pédagogique de formations de niveau BTS ou DMA. Elle co-organisera des formations artistiques ou techniques dans des zones géographiques qui en sont dépourvues (Dom-Tom), dans des pays francophones susceptibles de créer des ponts avec elle (Bénin, Maroc, Tunisie...) ainsi que dans des pays non francophones en recherche de coopération.

Elle poursuivra également sa politique d'acceptation de candidats dérogeant aux diplômes Bac ou Bac + 2 exigés par ses concours.

Enfin, elle renforcera sa présence au sein des salons spécialisés dans les formations artistiques, amplifiera l'ouverture de sa journée « portes ouvertes » à de futurs candidats mieux et plus largement informés de son existence et étudiera la possibilité de décentraliser en plusieurs points du territoire le premier tour de tout ou partie de ses concours.

IS1 : Diversification du public

I – 2 Evaluation des étudiants et des enseignements :

L'ENSATT se donne pour mission de mettre en place de nouvelles modalités d'évaluation de ses étudiants et de ses enseignements et de les harmoniser dans les différents parcours de formation. Pour cela, la construction d'un référentiel de compétences métier qui comprend des compétences dites générales, transversales à tous les parcours de formation de l'Ecole, et des compétences dites spécifiques à chaque métier préparé est engagée. Ce référentiel, conjugué à un référentiel des enseignements révisé, doit permettre d'indiquer aux candidats, aux étudiants et aux futurs employeurs quels sont précisément les savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis au cours d'une scolarité à l'ENSATT. Il permettra également de mieux formaliser les objectifs des enseignements par parcours et facilitera la lisibilité du processus d'évaluation au sein de l'école.

Jalon 1 - Elaboration d'un référentiel de compétences métier par formation préparée (2017)

IS 2 : Evaluation des enseignements

I – 3 Inscription des diplômes de l'ENSATT au Répertoire national des certifications professionnelles (RCNP), nécessaire au développement de la formation continue :

L'enjeu est de lever les obstacles aux conditions d'enregistrement des deux diplômes que dispense l'Ecole : celui d'Arts et Techniques du Théâtre (ATT- conférant grade master) pour sept de ses parcours de formation et le diplôme ENSATT (de niveau bac+3) pour deux autres parcours de formation.

Trois objectifs essentiels à la stratégie de développement de l'établissement sont recherchés par la voie de l'enregistrement des diplômes au RNCP :

- une meilleure connaissance par le grand public des formations proposées à l'ENSATT et corrélativement, l'élargissement du volume des candidatures étudiantes lors des inscriptions aux concours d'entrée ;
- une possibilité accrue de prise en charge financière du coût pédagogique des formations longues et certifiantes et, par conséquent, la venue facilitée des stagiaires en formation continue ;
- la possibilité de proposer à la commission paritaire nationale du spectacle vivant des modules extraits de ces enseignements diplômants en tant que stages à inscrire sur la liste des formations entrant dans le dispositif de Compte Personnel de Formation (CPF) pour le public en formation continue.

Aussi, de cet enregistrement au répertoire national dépendent l'attractivité de l'ENSATT auprès de nouveaux publics ainsi que le développement de ses ressources propres.

Jalon 2 - Inscription effective au RNCP des 9 parcours diplômants délivrés par l'ENSATT (2017)

IS 3 : Développement de la Formation continue

I – 4 Mise en place de la VAE :

La première promotion d'étudiants «LMD » sera diplômée en juin 2017. Aussitôt, le dispositif éprouvé par la voie de la formation initiale et un premier bilan opéré sur le déroulement des trois années du parcours Master, le chantier d'impulsion de la VAE s'ouvrira. L'ouverture de la VAE exige en amont un chantier d'ingénierie d'accompagnement des candidats, une organisation sur la logistique d'accueil ainsi qu'un temps de formation des jurys dans la mesure où les enseignants devront apprendre à observer les conséquences d'un parcours professionnel et non à contribuer au processus d'apprentissage.

Le premier objectif prévu en 2018 est de soumettre aux instances internes de l'école l'adoption d'un processus pédagogique et financier pour mettre en œuvre ce nouveau service.

La deuxième étape sera l'ouverture échelonnée de ce nouveau service selon les métiers préparés à l'ENSATT, à partir de 2019. L'ENSATT ouvrira vraisemblablement à la VAE, dans un premier temps, les filières les plus habituées à accompagner les professionnels en retour en formation. Les diplômes artistiques, les plus demandés par les personnes intéressées par la VAE, seront aussi les plus délicats à mettre en œuvre.

Jalon 3 - Mise en place de la VAE (2020)

I – 5 Insertion professionnelle des étudiants :

Au plus près de la réalité de leurs futurs métiers, l'ENSATT continuera de mettre en relation ses diplômés avec le milieu professionnel, facilitant leur engagement durant trois saisons après leur sortie de l'école et établissant un suivi statistique de leurs carrières à échéances régulières.

Elle contribuera aussi à la structuration de l'association "La rue Blanche - ENSATT", ouverte à tous les anciens étudiants, enseignants, personnels de l'école depuis sa création en 1941.

IS 4 : Insertion professionnelle

II. Une recherche au croisement de la pratique théâtrale et de sa mise en perspective théorique

L'ENSATT développera les activités de son groupe de recherche (le LabATT) selon deux grands axes de travail.

Le développement de projets de « recherche-crédation », fondés sur des recherches menées au sein des pratiques, en étroit dialogue avec les recherches académiques, et abordant des thématiques permettant d'interroger le théâtre en lien avec des domaines scientifiques connexes, favorise l'interdisciplinarité. Le LabATT sera, à ce titre, conçu comme une interface de travail entre le monde académique et le monde du théâtre.

Concernant le monde académique, l'ENSATT poursuivra et renforcera ses collaborations avec les membres de l'UdL (Lyon2, ENS de Lyon, UJM de Saint-Etienne...) et s'inscrira dans son Collège académique « Art, culture, architecture et design ».

Certains artistes engagés dans des démarches de recherche seront invités à travailler sur des projets et à être ponctuellement associés.

Comme dans toute recherche-crédation, les activités et productions des recherches auront une double destination et bénéficieront d'une double valorisation :

- académique : elles alimenteront des activités de séminaire (notamment sur la formation artistique) et nourriront des problématiques de journées d'études et de colloques qui permettront au LabATT de développer sa politique de publication ;

- artistique, en lien avec des lieux de création et de culture, notamment au sein du Grand Lyon : les travaux de recherche-crédation, en partie destinés au spectacle vivant et à ses professionnels, alimenteront l'élaboration de formes qui pourront être présentées au public.

La participation au travail de création d'une mention « Théâtre : recherche pratique et théorique » du doctorat « Arts » au sein de l'école doctorale 3LA de la ComUE. Par la suite, l'école projette d'inscrire un doctorant dans cette mention.

Jalon 4 - Création d'une mention « « Théâtre : recherche pratique et théorique » (2018)

Jalon 5 - Bilan à mi-parcours des activités de recherche

IS 5 : Valorisation de la recherche en arts du spectacle

En appui à la recherche, la mission de la bibliothèque sera renforcée par son implication dans les réseaux documentaires au niveau local (Université de Lyon) et national afin de valoriser ses collections spécialisées et favoriser son accès à des étudiants et des enseignants-chercheurs des écoles d'art. Sa ré-informatisation sera également mise en place avec un changement de SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) afin de proposer des services élargis à ses utilisateurs.

IS 6 : Valoriser les collections de la bibliothèque

III. Améliorer le bien-être des étudiants et affirmer la dimension culturelle de la ComUE

III – 1 Amélioration de la vie étudiante :

D'ores et déjà, l'ENSATT participe aux différentes réunions et commissions de la vie étudiante organisées par l'Université de Lyon. Sa convention d'association avec l'UdL prévoit une action de mutualisation de la médecine préventive des étudiants

Dans son schéma directeur de la vie étudiante 2016-2020, l'UdL s'engage à développer une politique sportive du site en améliorant la visibilité et la lisibilité de l'offre ainsi qu'à mettre en place un plan d'amélioration d'accès aux équipements sportifs. L'ENSATT prendra une part active dans l'évolution des pratiques et la mise en place de ce schéma directeur en son sein.

De plus, des aménagements importants seront réalisés dans les locaux existants, nécessitant un investissement en matériel et en fonctionnement afin que soit garantie une qualité de vie à tous les usagers

de l'ENSATT et en particulier à sa population étudiante soumise à des horaires de travail denses et constants. C'est à ce titre notamment qu'un espace de restauration sera créé in situ, consécutif à la fermeture définitive du restaurant du CROUS, voisin de l'école.

Enfin, l'ENSATT poursuivra son soutien à l'ADAEE, l'association des étudiants, qui propose de nombreuses activités aux étudiants dont notamment des cours de danse dans les locaux de l'école.

Jalon 6 - Bilan des actions d'amélioration de la vie étudiante, dont mise en place de la médecine préventive (2018)

III – 2 Dimension culturelle de l'UdL :

En concertation avec les établissements d'enseignement supérieur à vocation culturelle et les services culturels des écoles et universités, l'ENSATT mettra en place des actions culturelles au sein de la ComUE, à destination de l'ensemble de ses étudiants. Elle pourrait, pour ce faire, s'appuyer sur ses étudiants, membres de l'Association francophone des futurs usagers du théâtre (AFFUT) qui fédère les élèves de onze écoles nationales supérieures de théâtre

Jalon 7 - Mise en place d'actions culturelles au sein de l'UdL (2017)

IV. Gouvernance et pilotage

IV – 1 L'insertion au sein de la ComUE :

L'ENSATT souhaite parvenir à **formaliser et à étendre les coopérations au sein de l'UdL** notamment via sa participation aux instances de concertation touchant à ses préoccupations (mutualisation de la formation des personnels ; marchés publics communs et service mutualisé « PETREL » pour la prise en charge des dossiers retraite)

Jalon 8 - Bilan de la mutualisation de fonctions support avec d'autres établissements du site lyonnais (2018)

IV – 2 Révision des statuts de l'Ecole :

Désireuse de renforcer ses liens avec le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), l'Ecole prévoit:

- d'inscrire dans ses statuts son appartenance au Réseau Enseignement Supérieur Culture en visant notamment la délivrance du diplôme national supérieur (DNSP) de comédien ;
- de confirmer son rôle de fabrique théâtrale soit un lieu d'expérimentations scéniques, un lieu d'accueil et de résidences artistiques et un lieu de représentation, fondements de la professionnalisation des étudiants ;
- de faire évoluer la composition des instances délibérantes, notamment en diminuant le nombre de membres ;
- de prolonger le mandat du directeur pour le passer de trois à cinq ans.

Jalon 9 - Publication du nouveau décret de l'ENSATT (2018)

IV – 3 Amélioration de la gouvernance et du fonctionnement :

Professionnalisation de **la gestion budgétaire et comptable :**

La prochaine étape pour l'école sera de mettre en place la comptabilité analytique grâce à la mise en oeuvre de la GBCP ainsi que d'un nouvel outil de gestion, et d'améliorer le suivi de la trésorerie.

Jalon 10 - Mise en place de la comptabilité analytique (2016)

Définition et formalisation d'un **schéma directeur numérique :**

L'ENSATT s'est dotée de nouveaux logiciels : gestion des ressources humaines ; gestion du stock costumes ; évaluation des enseignements ; comptabilité (nécessaire à la mise en place du GBCP) ; planification des enseignements. La prochaine étape est l'élaboration d'un système d'information du service des études qui englobe la scolarité, les concours, l'informatisation de la bibliothèque et le suivi des heures d'enseignement.

Le Plan pluriannuel d'investissement sur trois ans présenté au budget 2016 a budgétisé ce schéma directeur sur trois ans.

Jalon 11 - Création d'un schéma directeur numérique prévoyant le déploiement d'une architecture informatique intégrée (2018)

Au vu de la nécessité de renouveler les personnels (notamment les enseignants contractuels et vacataires) et d'une cartographie des emplois en partie inadaptée aux missions, l'accent sera mis sur l'instauration d'une **vision pluriannuelle des ressources humaines**. L'ENSATT pourra ainsi redéployer ou transformer les emplois devenus vacants pour assurer une meilleure adéquation de ses ressources à ses besoins.

Jalon 12 - Mise en place d'un plan pluriannuel de gestion des ressources humaines (2018)

Enfin, la faisabilité de la **création d'une filiale** destinée à recueillir des fonds issus du mécénat ainsi que des subventions publiques sera étudiée.

Jalon 13 - Création d'une filiale (2020)

IS7 : Mise en place d'outils de gouvernance

V. Création, diffusion et action culturelle

En plus d'être une école supérieure formant conjointement à dix métiers du théâtre, l'ENSATT est également une fabrique théâtrale. Cette double identité est au fondement de la professionnalisation des étudiants. L'ENSATT affirmera ainsi sa volonté et sa capacité à collaborer avec des structures locales, nationales ou internationales pour la réalisation de projets artistiques concourant à l'inscription de l'école, et donc de ses étudiants, dans le réseau culturel. Dans cette optique, l'utilisation du Théâtre Laurent Terzieff comme celle des Studios Jean-Jacques Lerrant sera optimisée, en lien avec des compagnies en recherche de lieu d'invention et de représentation.

Jalon 14 : Bilan des activités conduites au Théâtre Laurent Terzieff et dans les Studios Jean-Jacques Lerrant (2018)

IS 8 : Création, diffusion et action culturelle

VI. Rayonnement international

La signature de la charte ERASMUS engage l'ENSATT dans une politique de mobilité étudiante et enseignante d'une dimension nouvelle. Ce réseau d'échanges va également permettre à l'Ecole de s'interroger sur sa capacité à participer plus activement à des programmes culturels initiés par l'Europe, voire à en piloter un.

Par ailleurs, l'ENSATT doit poursuivre et amplifier sa politique de coopération pédagogique, artistique et technique avec des écoles ou des établissements culturels non rattachés au programme ERASMUS mais susceptibles de créer des collaborations fructueuses avec ses étudiants, ses enseignants ou ses anciens étudiants en situation d'insertion professionnelle.

IS9 : Relations internationales

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'ENSATT

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2016	2017	2018	2019	2020
FORMATION					
1 - Elaboration d'un référentiel de compétences métier par formation préparée					
2 - Inscription des parcours diplômants au RNCP					
3 - Mise en place de la VAE					
RECHERCHE					
4 - Doctorat : création d'une mention « « Théâtre : recherche pratique et théorique »					
5 - Bilan à mi-parcours des activités de recherche					
VIE ETUDIANTE					
6 - Bilan des actions d'amélioration de la vie étudiante (dont mise en place de la médecine préventive).					
7- Mise en place d'actions culturelles au sein de la ComUE					
GOVERNANCE ET PILOTAGE					
8 - Bilan de la mutualisation de fonctions support avec d'autres établissements du site lyonnais					
9 - Publication du décret relatif à l'ENSATT réactualisé					
10 - Mise en place de la comptabilité analytique (architecture informatique intégrée)					
11 - Création d'un schéma directeur numérique					
12 - Plan pluriannuel de gestion des ressources humaines					
13 - Création d'une filiale					
14 - Bilan des activités conduites au théâtre Laurent Terzieff et dans les studios Jean-Jacques Lerrant					

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

	Pages
FORMATION ET RECHERCHE	
IS 1 – Diversification du public	2
IS 2 – Evaluation des enseignements	3
IS 3 – Renforcement de l'attractivité en matière de formation continue	4
IS 4 – Insertion Professionnelle	5
IS 5 – Valorisation pour le développement de la recherche en arts du spectacle	6
IS 6 – Valorisation des collections spécialisées de la bibliothèque	7
PILOTAGE	
IS 7 – Outils de gouvernance	8
IS 8 – Création, action et diffusion culturelle	9
IS 9 – Relations internationales	10
IS 10 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)	11

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IS 1	DIVERSIFICATION DU PUBLIC	ENSATT
------	---------------------------	--------

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Diversifier le public cible de l'établissement – Diversifier les accès à la formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	A l'issue du contrat pluriannuel
Champ de la mesure	Dossiers d'inscription ; Etudiants ; Actions de sensibilisation/formation

Élaboration et qualités de l'indicateur

Précisions	L'indicateur permettra de mesurer la réussite de l'élargissement des concours et des mesures de sensibilisation engagées auprès de nouveaux publics.
Renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	Situation 2015-2016	Cible 2019-2020
Nombre de dossiers d'inscription reçus (formation initiale)	975*	950
Nombre de dossiers d'inscription reçus (formation continue)	33	50
Nombre d'étudiants boursiers*	51	60
Nombre de candidats admis à concourir sur dérogation	200	250
Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation menées hors les murs	12**	15

Commentaires de l'établissement :

*L'année 2015 était une année pleine pour les concours de l'ENSATT avec l'organisation des dix concours. Les concours pour les écrivains/dramaturges et les metteurs en scène n'ayant lieu qu'une année sur deux, l'année 2019-20 ne verra que 8 concours sur 10 ouverts.

**Les actions de sensibilisation se répartissent à ce jour entre diverses catégories : journée portes ouvertes et visites de l'établissement dans l'année par des groupes scolaires ou des amateurs de théâtre : participation à des salons spécialisés ; ateliers théâtre dans les collèges ou lycées ; organisation de spectacles itinérants à la rencontre de nouveaux publics ; formation d'acteurs en Guyane

**cf. volet spécifique : « [l'école] poursuivra également sa politique d'acceptation de candidats dérogeant aux diplômes Bac ou Bac + 2 exigés par ses concours. »*

IS 2	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	ENSATT
------	------------------------------	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2014-2015 ; cible 2019-2020
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en formation initiale (FI) et continue (FC)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% d'enseignements faisant l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre d'enseignements évalué / nombre total d'enseignements) X 100

	Données de l'université	2014-2015	Cible 2020
Niveau L Hors LP	Effectifs d'étudiants inscrits	12	36
	Part d'enseignements faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans les enseignements évalués	12	36
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	58%	80%
Niveau M	Effectifs d'étudiants inscrits en M	51	101
	Part des enseignements de M faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	44	101
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	68%	80%
Autres diplômes (LP, Mastère)	Effectifs d'étudiants inscrits	89	23
	Part des enseignements faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	22	23
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	72%	80%

Commentaires de l'établissement :

Les effectifs d'étudiants inscrits dans les données de l'université prennent en compte le passage en LMD de l'établissement. Ainsi, en 2014-2015, sont comptabilisés sous appellation « autres diplômes » non seulement les étudiants en licence professionnelle et les étudiants en maîtrise spécialisée, mais aussi les étudiants de tous les autres départements qui achèvent leur scolarité en dehors du système LMD. **Ce n'est qu'à la rentrée 2016-2017 que les trois promotions inscrites fonctionneront sous le régime LMD, d'où une répartition différente des effectifs en 2020.**

Depuis trois ans, en fin de cursus, l'ENSATT mène une enquête d'évaluation de l'établissement et de ses formations auprès des **étudiants sortants**. Cette enquête comporte deux volets : un volet général portant sur l'établissement et un volet pour chaque département portant sur les enseignements. Les résultats de ces enquêtes sont présentés devant les instances de l'établissement et servent comme outil de travail pour une amélioration du service rendu aux étudiants et ainsi qu'à la réflexion sur l'évolution des contenus pédagogiques.

IS 3	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	ENSATT
------	--	--------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en milliers (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.
Mode de renseignement de l'indicateur	établissement

	Situation 2014 (S)	Cible 2020 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	16 322	12 000	-25%
2- Nombre de diplômés en formation continue	15	17	1%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	0	3	
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	211 200	160 000	-24%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Commentaires de l'établissement :

L'année 2014 est peu représentative du chiffre d'affaires moyen annuel et fait partie des années exceptionnelles depuis 2001, année où le service de formation continue a été ouvert. Par ailleurs, depuis la loi du 5 mars 2014, les possibilités de financement des stagiaires sur les formations qui retiennent leur intérêt se sont réduites très sensiblement. Retrouver un niveau de développement et une croissance du nombre d'heures stagiaires est conditionné à l'inscription des formations diplômantes de l'ENSATT au RNCP et par voie de conséquence à celle de ses modules courts sur les listes CPF. D'où cette cible en chute sensible, qui peut paraître sous-estimée mais elle est évaluée à la lumière du chiffre d'affaires de 2015 et du premier semestre 2016.

IS 4	INSERTION PROFESSIONNELLE	ENSATT
------	---------------------------	--------

Action	Formation initiale
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	A l'issue du contrat pluriannuel
Champ de la mesure	Etudiants inscrits dans un diplôme de niveau L-M

Élaboration et qualités de l'indicateur

Précisions	Pourcentage
Mode de calcul	(nombre de répondants) <i>divisé par</i> (effectif total des élèves évalués)*100
Renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

% des diplômés ayant obtenu un emploi en moins de 6 mois après l'obtention du diplôme	Situation actuelle diplômés 2015	Cible 2020 diplômés 2018
Niveau Licence	67%	69%
Niveau Licence pro	56%	58%
Niveau Master 2	78%	80%
Niveau Mastère spécialisé	71%	73%
Moyenne	68%	70%
% des diplômés exerçant un emploi à 30 mois après l'obtention du diplôme	Situation actuelle diplômés 2011	Cible 2020 diplômés 2015
Niveau Licence	50%	50%
Niveau Licence pro	57%	60%
Niveau Master 2	48%	50%
Niveau Mastère spécialisé	40%	60%
Moyenne	49%	55%

Commentaires de l'établissement :

Pour réaliser un suivi dans le temps, nous nous proposons d'observer la situation d'emploi de la promotion 2015, d'une part à moins de 6 mois et d'autre part à 30 mois.

Pour la promotion 2011, sur les 50 répondants à l'enquête de 2014 soit 33 mois après l'obtention du diplôme, il est important de noter que 29 (= 58%) exercent un emploi comme intermittents à la date du 31 mars. Parmi eux, 17 (= 59%) bénéficient d'indemnités de chômage, 9 (= 31%) ne sont pas encore indemnisés et 3 (=10%) ne le sont plus.

IS 5	VALORISATION DE LA RECHERCHE EN ARTS DU SPECTACLE	ENSATT
------	---	--------

Action	Recherche et valorisation
Objectif	Développer la recherche en arts du spectacle et sa diffusion

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Manifestations et publications scientifiques

Élaboration et qualités de l'indicateur

Renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
-------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2015-2016	Cible 2019-2020
Nombre de séminaires organisés	2	2
Nombre de journées d'études organisées	0	2
Nombre de colloques organisés	0	2
Nombre de publications en ligne réalisées	0	1
Nombre de publications sur papier réalisées	0	2

Commentaires de l'établissement :

Au 30 juin 2016, l'ENSATT ne dispose que de deux enseignants-chercheurs, une professeure des universités et un maître de conférences. Un séminaire sur la recherche création et un autre sur la formation des artistes et des enseignants ont été lancés. Par ailleurs, en tant qu'école d'art, l'ENSATT produit aussi des actes de recherche sous forme de créations artistiques qui ne se traduisent pas par des publications en ligne ou sur papier.

IS 6	VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE	ENSATT
------	---	--------

Action	Recherche universitaire et diffusion
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires spécialisées dans le domaine des arts du spectacle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage des collections indexées
Date de la mesure	A l'issue du contrat pluriannuel
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Part des collections signalée indexées dans le portail documentaire
Renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	2014-2015	Cible 2020
Part des collections signalée indexées dans le portail documentaire	0%	100%

Commentaires de l'établissement :

La bibliothèque doit effectuer une réinformatisation (changement de SIGB, système intégré de gestion de bibliothèque : soit un catalogue en ligne intégré au sein d'un portail documentaire en solution open-source avec *Koha* et *Bokeh*). C'est à l'aune de ce changement qu'une candidature auprès de l'Abes sera possible. Aussi la mise en œuvre de l'intégration de l'ensemble des collections (depuis 2009, seuls les états de collections de l'ensemble des périodiques sont localisés dans le Sudoc) sera d'autant différée.

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IS 7	OUTILS DE GOUVERNANCE	ENSATT
------	-----------------------	--------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en quatre niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	A l'issue du contrat pluriannuel
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de renseignement de l'indicateur	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : 0 : l'établissement ne dispose d'aucun outil 1 : l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose au moins d'un outil centralisé opérationnel 2 : l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Renseignements de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

Secteur concerné	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mettre en place une comptabilité analytique	0	2				
Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	1			2		
Schéma directeur numérique	1		2			

Commentaires de l'établissement :

Une comptabilité analytique sera mise en place pour faciliter la décision budgétaire dans un cadre pluriannuel et améliorer le suivi de la trésorerie grâce à la mise en œuvre d'un nouvel outil comptable.

La vision pluriannuelle des ressources humaines passe par une meilleure adéquation poste emploi.

IS 8	CREATION, DIFFUSION ET ACTION CULTURELLE	ENSATT
------	--	--------

Action	Création et diffusion culturelle
Objectif	Améliorer le rayonnement artistique de l'établissement ainsi que la professionnalisation des étudiants

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Domaine culturel

Élaboration et qualités de l'indicateur

Renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
-------------------------------	--------------------------------------

Secteur concerné	2015	Cible 2020
Nombre de compagnies accueillies en résidence de création	46	50
Nombre de spectacles créés dans les lieux de représentation de l'école	8	10
Nombre de spectacles reçus dans les lieux de représentation de l'école	5	10
Nombre de spectateurs, gratuits ou payants, reçus pour les diverses manifestations de l'ENSATT	4000	7000

Commentaires de l'établissement :

L'augmentation de l'activité d'accueil de compagnies ou de présentation de spectacles est l'un des objectifs de la demande de cotutelle ou de convention plus étroite de l'ENSATT avec le ministère de la culture et de la communication.

IS 9	RELATIONS INTERNATIONALES	ENSATT
------	---------------------------	--------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Sous-indicateur - Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement (hors Masters enseignement)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un baccalauréat à l'étranger ou d'un titre admis nationalement en équivalence
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français	1	2	4	10
Nombre total d'inscrits	145	143	152	160
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	0.7%	1.4%	2.6%	6,25%

Commentaires de l'établissement : l'entrée de l'ENSATT dans le dispositif ERASMUS est acquise depuis le mois de mai 2016. Elle va favoriser et renforcer les mobilités internationales, dans les deux sens.

Sous-indicateur - Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins deux mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de deux à six mois consécutifs ou non
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés ayant suivi au moins deux à six mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés *100

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%)	12/145	9/143	13/152	20/160
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins deux mois (%)	8.2%	6.2%	8.5%	12,5%

IS 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	ENSATT
-------	--	--------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) <p>Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.</p>
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2014	2015	Cible 2020
Droits d'inscription (1)	88 149	116 489	110 000
Formation continue (2)	203 653	142 253	160 000
Taxe d'apprentissage (3)	99 406	72 348	80 000
Contrats et prestations de recherche (4)			
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>			
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>			
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)</i>			
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)			
<i>Régions (7442)</i>	136 358	132 000	150 000
<i>Union européenne (7446)</i>			30 000
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>			
Dons et legs des fondations (6)			10 000
Produits exceptionnels (7)		5 385	
Autres ressources propres (8)	24 606	19 598	25 000
Total	552 172	488 073	565 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaires de l'établissement

L'ENSATT doit se doter de personnels capables de mobiliser des financements autres que les subventions de charge de service public. "2014 est une année peu significative sur le chiffre d'affaires de la formation continue car elle avait été dopée par une commande de stage exceptionnelle en costume. Par ailleurs, depuis 2015, l'offre de stages subit la contrepartie financière des effets de la loi dite de sécurisation sur l'emploi du 5 mars 2014 mettant fin au Dif et lui substituant le compte personnel de formation (CPF); l'attraction des stagiaires demeure inchangée mais faute de prise en charge, nombre d'inscriptions sont annulées et les stages supprimés faisant chuter les recettes de la formation continue. D'où une baisse significative des recettes sur cette année. L'inversion de cette tendance espérée pour la période 2016/20 est conditionnée par l'inscription des diplômés de l'ENSATT au RNCP puis par le classement des stages par la commission professionnelle dans les listes CPF."